



AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EXERCICE FINANCIER 2022

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2021 à 18 h 30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 3 décembre 2021.

Marie-Ève Huneau, avocate
Greffière et directrice générale adjointe